



## **5.0 COMPOSANTES HUMAINES**

### **5.1 Affectation et zonage**

Selon les cartes du Plan d'urbanisme (1991) et du Plan de zonage (1994) de la Ville de Lévis, on retrouve quatre types d'affectation du sol dans le secteur de Ville-Guay. Comme présenté dans le rapport traitant du secteur de L'Anse-aux-Sauvages - pointe de La Martinière (voir Harvey et coll. 1995), la Place de La Martinière est affectée "Habitation de très faible densité" (zonage Ha 9428) alors que le terrain du Fort de la Martinière (fort d'en haut) est affecté "Parc régional" (zonage Pc). À l'est de ces deux zones, le territoire en haut de la falaise est affecté zone "Rurale" (zonage Ar 93-33 et Ar 93-93). Le zonage rural comprend une seule classe dont les usages, apparentés à la culture des sols, ne permettent pas l'établissement de production animale ou d'animaux de pâturage. La grille de spécifications des implantations de Règlement de zonage de Ville de Lévis (1986) indique qu'aucun bâtiment principal ne peut être construit à moins de 25 m de la cime de la falaise.

La falaise, le fleuve et sa zone littorale à l'est de la plage de La Martinière (limite approximative correspondant à la zone potentielle pour une infrastructure portuaire (carte 1) et ce, jusqu'à la limite est de la ville de Lévis sont affectés "Industriel" (Ic 93-99). La grille des spécifications des usages du Règlement de zonage de Ville de Lévis (1986) spécifie que les classes d'usage industriel de types légère ou diverse sont permis et les deux usages spécifiques sont "Installations portuaires" et "Terminus maritimes".

### **5.2 Usages et projets dans le secteur de Ville-Guay**

L'affectation et le zonage en haut de la falaise de la zone d'étude reflètent l'utilisation passée et présente de ce territoire. Les usages dans le secteur de Ville-Guay sont encore représentatifs de la trame rurale de la vallée du Saint-Laurent. Le zonage agricole attribué jusqu'en 1991 au secteur de Ville-Guay a protégé ce secteur de l'urbanisation de type périurbaine. Par contre, ce secteur semble s'orienter vers une certaine densification de son occupation. En effet, au cours des dernières années, quelques résidences permanentes ont été construites le long de la route 132 et à l'intérieur des terres alors que certains lots sont présentement en vente pour de

l'habitation notamment dans le secteur du Domaine des Pêches. Le zonage agricole et l'affectation rurale a permis de conserver des boisés intéressants dans ce secteur. Par contre, les dispositions générales du Règlement de zonage concernant la protection et l'abattage des arbres ne s'appliquent pas dans les zones agricoles (incluant rurale) et industrielles. D'autre part, le Règlement de zonage stipule que nul ne peut abattre un arbre situé dans les zones de pente de falaise de plus de dix mètres (Ville de Lévis 1992).

Au cours des deux dernières décennies, le secteur fluvial de L'Anse-aux-Sauvages—Ville-Guay a fait l'objet de nombreux projets industriels de grand gabarit. L'affectation industrielle de la bordure fluviale du secteur de Ville-Guay reflète d'ailleurs l'intérêt des autorités locales pour ce type de développement sur ce territoire dans le futur.

En 1987, la firme Pluram inc. était mandatée par la Société Inter-Port de Québec pour réaliser un plan d'aménagement d'un complexe industrielo-portuaire dans le secteur de Ville-Guay (Pluram 1987). Cette étude décrit le secteur de Ville-Guay dans les termes suivants :

- ce secteur jouit d'une grande accessibilité ;
- la topographie entre la route 132 et le fleuve est accidentée (pente supérieure à 10%) et on observe la présence de falaises abruptes (environ 55,0 m à partir du zéro marégraphique) ;
- les trois-quarts des sols présentent un bon potentiel agricole. À ce titre, la presque totalité de la zone d'étude est soumise à la *Loi de la protection du territoire agricole* et l'utilisation de ce territoire à des fins industrielles est sujette à l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec. Depuis 1991, seule la partie ouest de la municipalité de Beaumont demeure protégée selon cette Loi ;
- les boisés situés entre la route 132 et le fleuve Saint-Laurent présentent une valeur écologique et esthétique en raison de la qualité des peuplements forestiers et de la rareté des espaces boisés riverains dans la région ;
- la zone d'étude constitue un habitat favorable pour les petits mammifères ;

- le territoire présente un ensemble paysager très intéressant offrant un circuit panoramique à partir de la route 132 permettant une vue sur le fleuve Saint-Laurent, l'île d'Orléans, la côte de Beaupré et le Massif laurentien.

La zone du secteur de Ville-Guay qui serait touchée par un projet industrialo-portuaire ainsi que les principales infrastructures reliées à ce développement telles qu'illustrées dans le document de Pluram inc. de 1987 sont schématisées sur la carte 1. Selon ce plan d'aménagement, un couloir technique traverserait le centre-est du secteur de Ville-Guay afin de relier un quai en eau profonde à une zone industrielle qui serait située au sud de la route 132. Les voies d'accès projetées (route et voie ferrée) traverseraient d'ouest en est le secteur de Ville-Guay en longeant le haut de la falaise pour rejoindre le corridor technique (carte 1).

Le document de Pluram inc. ne présente qu'un plan d'aménagement à un stade préliminaire. Pour cette raison, plusieurs points techniques majeurs restent à préciser. Parmi ceux-ci, notons les contraintes techniques reliées à la présence des falaises dans le secteur de la Place de La Martinière et le long de la falaise du secteur de Ville-Guay qui atteignent plus de 50,0 m au site du corridor technique. La protection des boisés alors que les voies d'accès traverseraient des zones importantes de boisés matures en haut du replat, la présence de résidences anciennes ou récentes et des zones de développement résidentiel à l'intérieur ou à proximité du couloir technique sont également des éléments qui n'ont été traités que sommairement dans cette dernière étude.

Les dessertes ferroviaire et routière d'un complexe industrialo-portuaire ont déjà fait l'objet d'une étude de faisabilité par le Port de Québec, la Société Inter-Port de Québec et Ports Canada en 1986 (Étude de faisabilité du terminus maritime de pointe de La Martinière). Cette dernière étude concernait l'implantation d'une aluminerie dans le secteur de Ville-Guay au sud de la route 132. Les accès aux infrastructures portuaires étaient alors localisés dans la municipalité de Saint-Étienne-de-Beaumont. En effet, la route longeait la ligne de transmission d'Hydro-Québec pour ensuite descendre dans le secteur des pylônes près du fleuve et suivre le littoral vers

l'ouest jusqu'à la jetée du quai. Ces plans montrent également un corridor technique, localisé au même endroit que celui de l'étude de Pluram inc. de 1987, avec convoyeur.

Aucune justification concernant la localisation des dessertes ferroviaire et routière n'est fournie dans ces deux études. Par contre, on peut supposer que dans le cas du projet d'aluminerie, les difficultés techniques liées à la présence de la falaise avaient amené les concepteurs à localiser dans un secteur de plus faible pente, à savoir dans le secteur des pylônes d'Hydro-Québec. À titre d'exemple, dans le projet de l'Ultra-train d'Ultramar, on peut lire dans l'étude de faisabilité que des pentes excédant 1 à 1,5 % sont incompatibles avec toute desserte ferroviaire (Canac International 1995).

Le plan d'aménagement de Pluram inc. (1987) ne permet pas de porter un jugement objectif et éclairé sur les impacts environnementaux potentiels d'un projet industrialo-portuaire de grand gabarit dans le secteur de Ville-Guay surtout à cause de l'état peu avancé des études. Aucune évaluation environnementale n'a été menée jusqu'à maintenant pour un tel projet dans ce secteur. À partir des points soulevés dans cette étude décrivant les éléments forts du secteur de Ville-Guay (voir plus haut) et de la présente démarche de caractérisation, plusieurs éléments biophysiques et anthropiques pourraient être touchés par un tel projet industrialo-portuaire de grand gabarit dans ce secteur.

Parmi les impacts potentiels, signalons la perte de terres offrant un bon potentiel agricole et la perte de boisés le long du littoral qui sont identifiés comme rares et offrant un ensemble paysager de grande valeur. Des vestiges des premiers peuplements eurocanadiens sur la rive sud sont identifiables à proximité du secteur de Ville-Guay et dans l'axe de la route 132. Comme le signalait l'étude de Daniel Arbour et Ass. (1990), cette dimension historique associée à la qualité du milieu naturel du secteur font de l'extrémité est du territoire municipal de Ville de Lévis un ensemble patrimonial d'intérêt et sensible par rapport aux bouleversements profonds et permanents du milieu que provoqueraient l'implantation d'entreprises de grands gabarits dans ce secteur.

La présence de ce type d'infrastructures et l'augmentation du trafic lourd, du bruit et de la poussière (construction et opération des installations industrialo-portuaires pourraient donc

modifier fortement l'environnement rural et l'intégrité de la bordure fluviale observable sur plus de deux kilomètres de rivage. La qualité du paysage visible à partir de la route touristique 132 et du fleuve (croisières) pourrait en être affectée.

Au niveau physique, les impacts potentiels concernent l'empiétement sur le littoral (modification et/ou perte d'habitats fauniques riverains et aquatiques) et la modification du régime hydraulique du fleuve dans un secteur déjà perturbé par un important remblai (pylônes d'Hydro-Québec). Le déboisement de la falaise, qui recèle des habitats intéressants pour la faune, pourrait également déstabiliser certains secteurs de la falaise.

Même s'il reste plusieurs éléments techniques à préciser quant à la faisabilité technique comme ceux reliés à la présence de la falaise et la construction des accès, du corridor technique, de la jetée et du quai, un projet industrialo-portuaire de grand gabarit dans ce secteur représentera une barrière physique pour la faune tout en provoquant une perte nette d'habitat pour la faune avienne, terrestre et aquatique. Compte tenu de ces observations, une étude d'insertion comprenant une analyse de sites et de solutions alternatives devrait être envisagée afin de rendre compatible, sur le plan environnemental, un projet industrialo-portuaire de grand gabarit le long de la bordure fluviale de Lévis surtout dans le secteur de Ville-Guay qui présente encore une grande intégrité environnementale et qui est localisé en bordure du fleuve.



## **6.0 CADRE GÉOGRAPHIQUE DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR**

Le cadre géographique du secteur de Ville-Guay n'a pas été considéré dans la démarche réalisée en 1995 pour le secteur de L'Anse-aux-Sauvages - pointe de la Martinière à cause des délais de production et des différentes sources de financement de ces deux études. Les informations et données recueillies au cours de cette étude ne modifient cependant pas les orientations du cadre géographique de conservation et de mise en valeur du secteur de la pointe de La Martinière. Par contre, celui de Ville-Guay ne peut être élaboré sans tenir compte des orientations déjà formulées dans ce premier. Nous recommandons donc au lecteur de consulter le rapport de L'Anse aux Sauvages - Pointe de La Martinière pour mieux comprendre comment s'inscrit la présente démarche pour la bordure fluviale de Ville-Guay.

### **6.1 Potentiels**

La bordure fluviale de ce secteur s'inscrit dans la continuité du secteur de la pointe de La Martinière. Comme déjà présenté un peu plus haut, le secteur de Ville-Guay est représentatif de la trame rurale de la vallée du Saint-Laurent. Le paysage type des terrasses du fleuve Saint-Laurent est occupé par l'exploitation agroforestière ou rurale alors que la bordure fluviale présente un paysage type des escarpements du fleuve avec son milieu à caractère forestier et riverain (Parent et Rochefort 1994). Les principaux éléments d'intérêt identifiés dans ce secteur sont :

- présence confirmée ou potentielle d'espèces végétales considérées comme rares, vulnérables ou menacées le long de la bordure fluviale et dans les boisés ;
- aire de concentration d'oiseaux aquatiques située à l'ouest du secteur à l'étude pouvant accueillir des espèces rares, inusitées, menacées ou vulnérables ;
- habitats fauniques terrestres associés aux falaises boisées, aux milieux riverains du fleuve et des ruisseaux et à la végétation variée sur la terrasse ;



- peuplements forestiers matures représentatifs du domaine écologique de l'érablière laurentienne principalement localisés le long et dans les falaises ;
- bordure fluviale utilisée comme aire d'alevinage par trois espèces de poisson ;
- quelques ruisseaux dont deux plus importants et leur milieu riverain qui diversifient le paysage et constituent des habitats essentiels pour la faune et la flore ;
- paysage scénique diversifié (éléments naturels, culturels et patrimoniaux) de grande valeur esthétique offrant des panoramas et des points de vue d'intérêt sur le fleuve, l'île d'Orléans et la rive nord du fleuve ;
- caractère d'unicité de la bordure fluviale de L'Anse aux Sauvages jusqu'à la fin du secteur de Ville-Guay ;
- éléments patrimoniaux témoignant de l'occupation ancienne.

## 6.2 Contraintes

Les principales contraintes du site découlent du zonage industriel de la bordure fluviale et de la tenure privée des terrains sur la terrasse. L'accès au fleuve est réduit pour ne pas dire inexistant contrairement au secteur de la pointe de La Martinière (piste cyclable, parcs, nombreux chemins, etc.). D'ailleurs, le seul espace public permettant la vue sur le littoral, en direction de l'est, est le fort d'en haut de La Martinière, un site récréotouristique consacré à l'interprétation du patrimoine militaire régional.

Le développement et l'expansion résidentielle et industrielle menacent certains éléments biophysiques (boisés, ruisseaux, milieux riverains, etc.), patrimoniaux (paysage rural, etc) et esthétiques (points de vue, paysage, etc.).



## **7.0 CONCEPT DE CONSERVATION ET DE MISE EN VALEUR**

### **7.1 Orientation générale**

Le cadre géographique de conservation et de mise en valeur recommandé pour la pointe de La Martinière repose sur un concept de parc régional de grande envergure à la pointe de La Martinière avec une stratégie d'acquisition de terrains (terrains d'Irving, terrains de la Société Inter-Port de Québec). De plus, des orientations de conservation ont été développées pour L'Anse-aux-Sauvages, la falaise, les boisés d'intérêt et la mise en valeur de la bordure fluviale (accessibilité publique, restauration de l'écotone riverain, aménagements publics, etc.). Le concept retenu pour le secteur de Ville-Guay repose lui sur la conservation et la mise en valeur de l'environnement rural de la terrasse et des éléments naturels des falaises et des milieux aquatiques et riverains. Aucune acquisition n'est proposée pour ce secteur.

Pour ce secteur, les grandes orientations suivantes ont été retenues :

- assurer la protection des habitats aquatiques, riverains et terrestres qui se retrouvent dans les falaises et le long des ruisseaux et du fleuve ;
- protéger la qualité visuelle au nord de la route 132 et mettre en valeur les points de vue d'intérêt (halte routière, kiosque touristique, etc.) ;
- assurer la conservation d'espaces boisés (peuplements forestiers d'intérêt) comme l'érablière et la bétulaie à cèdre au centre de la zone d'étude où une faune et une flore diversifiées pourront se maintenir et se développer ;
- restreindre ou prohiber les activités qui pourraient mettre en danger l'intégrité des éléments naturels et patrimoniaux du milieu.

## 7.2 Zonage et intervention proposés

Les éléments biophysiques du secteur à l'étude, son occupation et les enjeux de développement dans le secteur de Ville-Guay ont entraîné le découpage de la région d'étude en deux territoires. Dans un premier temps, le zonage industriel des falaises et de la bordure fluviale ne permet pas la protection des habitats fauniques qu'on y retrouve. Le développement tant industriel que résidentiel risquent de mettre en péril de bons habitats fauniques (AOC, habitats du poisson, etc.) et menacent les boisés des falaises et sur le haut de la falaise qui sont rares à l'est de la pointe de La Martinière et qui assurent une certaine stabilité à la falaise. Enfin, le développement pourrait menacer la qualité des paysages et l'environnement en général. Pour ces raisons, un changement de zonage est proposé. Le zonage de type conservation permettrait de protéger l'intégrité de la bordure fluviale qui offre une grande unicité à l'est de la ville de Lévis. La limite de zonage devrait s'étendre en haut de la falaise en incluant une bande d'au moins 35 m ce qui assurerait la conservation de certains boisés.

En vue de préserver l'intégrité et la qualité du milieu, le maintien et le renforcement du zonage rural est préconisé sur la terrasse. Pour assurer sa protection, la réglementation dans ce secteur pourrait s'inspirer de la Politique de protection des rives et du littoral et de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Ainsi, l'abattage des arbres dans ce secteur pourrait n'être permis qu'aux seules fins de mise en culture des sols agricoles. En milieu forestier, l'abattage de la matière ligneuse serait autorisé jusqu'à concurrence de 25 % des tiges de dix centimètres et plus de diamètre, à la condition de préserver un couvert forestier d'au moins 75 %. Les ruisseaux devraient quant à eux faire l'objet d'une protection intégrale. Comme mesure additionnelle, la protection d'une bande riveraine de 15 m de chacune des rives, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux, est recommandée.

Enfin, une campagne de consultation et de sensibilisation pourrait être menée auprès des propriétaires des terrains dans le secteur à l'étude. Cette étude et les enjeux du développement pourraient leur être présentés et des orientations pour conserver la valeur environnementale et patrimoniale du secteur pourraient y être discutées.

**CONCLUSION**

---

## CONCLUSION

La demande croissante pour une meilleure qualité de vie en milieu urbain et périurbain a conduit progressivement les municipalités du Québec à réorienter l'aménagement de leur territoire. À ce titre, la Ville de Lévis stipule dans son Plan d'urbanisme que la notion de qualité de vie vient au sommet des attentes des citoyens de cette municipalité. D'autre part, le développement de la banlieue au détriment des centres-villes, qui est communément appelé le « développement en trou de beigne », est devenu un problème majeur pour les grandes municipalités de la grande région de Québec. Certains développements dans le secteur de Ville-Guay pourraient contribuer à alimenter ce phénomène sur la rive sud.

La caractérisation du secteur de Ville-Guay, qui s'inscrit dans la continuité de la pointe de La Martinière a permis d'observer une grande intégrité et homogénéité dans ce secteur où le milieu rural, représentatif de la vallée du Saint-Laurent, côtoie des éléments naturels importants et de qualité (boisés, bordure fluviale, falaises, etc.). Les orientations de conservation et de mise en valeur du secteur de Ville-Guay s'appuient donc essentiellement sur ce constat et ne permet pas de prioriser un élément au détriment d'un autre. Ainsi, la préservation du caractère rural et patrimonial de ce secteur, la conservation des principales composantes naturelles (boisés, ruisseaux et bandes riveraines, falaises, etc.) et la protection des paysages (dont les vues panoramiques) sont tous des aspects jugés importants ici. Tout développement à forts impacts dans ce secteur devrait donc être limité et analysé de manière à garantir la pérennité des éléments naturels, esthétiques et patrimoniaux de ce secteur localisé le long de la bordure fluviale du Saint-Laurent couvrant une partie du territoire de la ville de Lévis et de la municipalité de Beaumont.



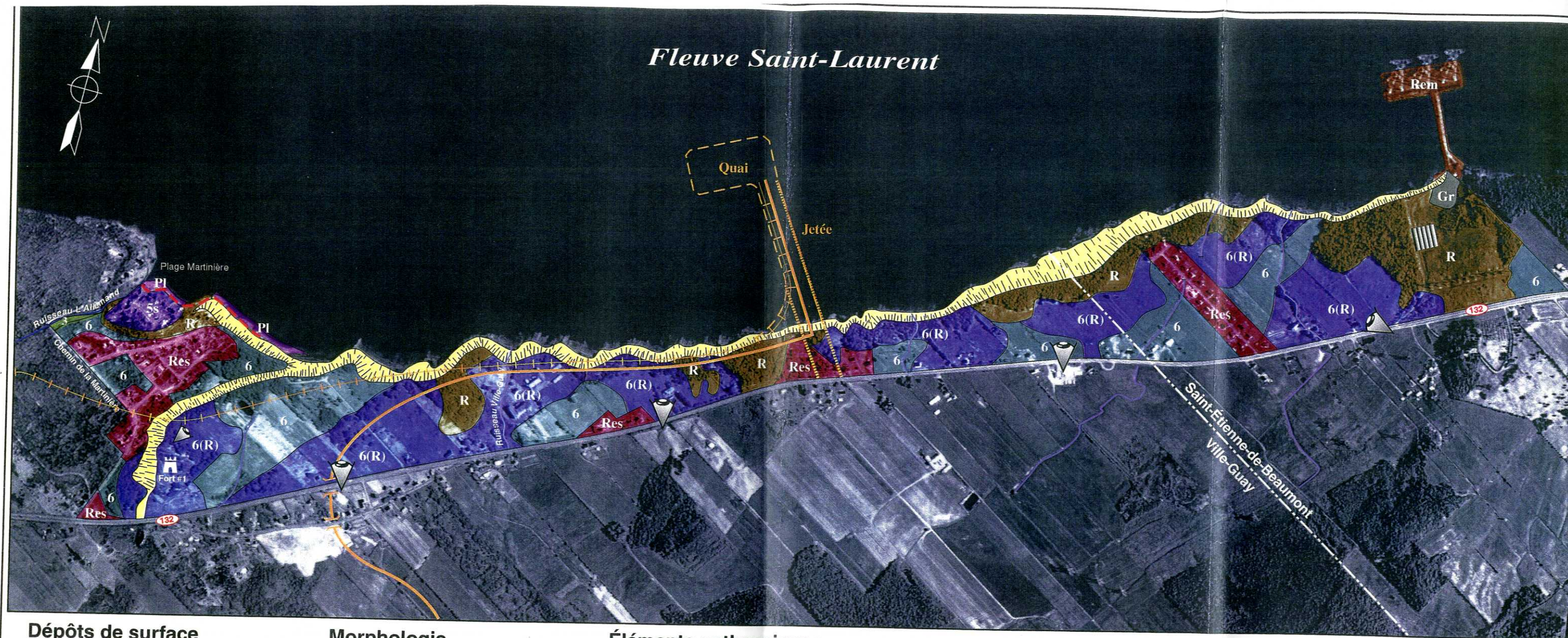
## BIBLIOGRAPHIE

- CANAC INTERNATIONNAL INC., 1995. Étude sommaire des alternatives de dessertes ferroviaires de la raffinerie Ultramar Canada inc. à Saint-Romuald, Québec. Rapport préparé pour le CN Amérique du Nord. Montréal. 8 p. + cartes+ annexes
- FLEURBEC, 1987. Plantes sauvages des lacs, rivières et tourbières. Guide d'identification Fleurbec. Fleurbec auteur et éditeur. Saint-Augustin. 399 p.
- FRÈRE MARIE-VICTORIN. 1964. Flore laurentienne. Les presses de l'Université de Montréal. Montréal. 925 p.
- HARVEY, B.P. ET COLL., 1995. Anse aux Sauvages - Pointe de la Martinière : caractérisation biophysique et cadre géographique d'avant-projet de conservation et de mise en valeur. Rapport déposé au GIRAM par Les consultants en environnement ARGUS inc. Sainte-Foy. 55 p. + cartes.
- LAVOIE, G. 1992. Plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. Ministère de l'Environnement, Direction de la conservation et du Patrimoine écologique, Division de la diversité biologique. Québec. 47 p. + annexes.
- PORT DE QUÉBEC, SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBERC, PORTS CANADA, 1986. Plans de l'étude de faisabilité : Terminus maritime de Pointe de La Martinière. Plans no.: Q-2101, 2702 et 2703é
- PARENT, M.M. ET M. ROCHEFORT. 1994. Étude du paysage. Secteur: Pointe-de-la-Martinière/Ville-Guay (Ville de Lévis). Rapport préparé par le GIRAM dans le cadre du Programme Action-environnement du MEF. Lévis. Pagination multiple.
- PARENT. M.-M. ET M. ROCHEFORT, 1994. Étude du paysage : Secteur Pointe-de-la-Martinière/Ville-Guay (Ville de Lévis) Rapport préparé par le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu. Lévis. (pagination multiple).
- PLURAM INC. 1987. Plan d'aménagement: Complexe industrialo-portuaire de la Pointe de La Martinière. Lauzon. 26 p. + cartes.
- ROBERT HAMELIN ET ASS, 1994. Projet de cours d'entreposage d'acier. Étude d'impact préparée pour le compte du chantier maritime MIL Davie inc. Document principal et dossier cartographique. Lévis. Pagination multiple.
- SOCIÉTÉ INTER-PORT DE QUÉBEC, 1987. Plan d'aménagement. Complexe industrialo-portuaire de la Pointe de La Martinière. Projet préliminaire. Rapport préparé par PLURAM inc. 26 p. + cartes.



- SLIVITZKY, A. ET P. SAINT-JULIEN, 1987. Compilation géologique de la région de l'Estrie-Beauce. Rapport préparé par le Laboratoire Sol et Béton, LSB inc. pour le compte du ministère de l'Énergie et des Ressources, Direction générale de l'Exploration géologique et minérale. 40 p. + cartes.
- VILLE DE LÉVIS. 1991. Plan d'urbanisme de la Ville de Lévis. Service d'urbanisme de la Ville de Lévis. Lévis. 108 p. + cartes.
- VILLE DE LÉVIS. 1992. Résumé du plan d'urbanisme : Carte d'affectation du sol et densité d'occupation. Lévis.





**Dépôts de surface**

- 3** Fluviaux  
Alluvions sub-actuelles
- Marin**
- 5s** Faciès d'eau peu profonde
- Littoraux marins**
- 6** Épaisseur supérieure à 1 m
- 6(R)** Mince sur roc <1 m
- R** Assise rocheuse ou roc
- Falaise littorale rocheuse

**Morphologie**

- Pl** Plage (sable et gravier)
- Rive anthropique
- Cours d'eau

**Éléments anthropiques**

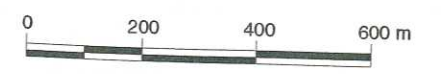
- Rem** Remblai
- Gr** Gravière
- Res** Résidentiel

- Étang d'épuration
- Site historique
- Ouvertures visuelles

**Projet industrialo-portuaire**  
(Tiré d'après PLURAM 1987)

- Voie ferrée projetée
- Couloir technique et jetée
- Route projetée

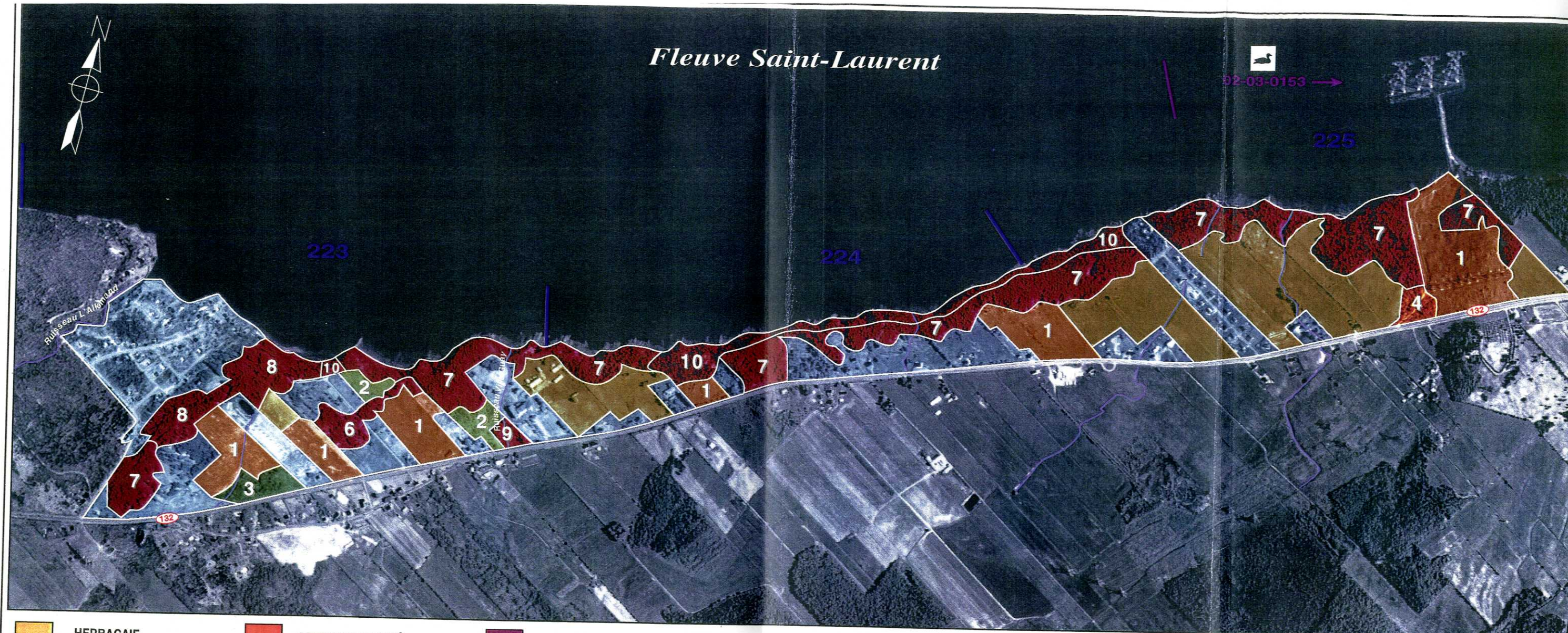
**Ville Guay**  
**ASPECTS PHYSIQUES ET ANTHROPIQUES**







# Fleuve Saint-Laurent

02-03-0153 →



<p><b>HERBACAIE</b></p> <p>1. - champs abandonnés - quelques arbustes</p>	<p><b>ARBUSTAIE FERMÉ</b></p> <p>3. - aubépine</p>	<p><b>ARBORAIE HAUTE</b></p> <p><b>DE FEUILLUS</b></p> <p>6. Peuplement de transition à feuillus intolérants - peuplier faux-tremble - bouleau blanc - cerisier de Pennsylvanie - épinette blanche</p> <p>7. Érablière à frêne - érable à sucre - frêne d'Amérique - hêtre à grandes feuilles - chêne rouge - tilleul d'Amérique - bouleau blanc</p> <p>8. Frênaie à bouleau - frêne d'Amérique - bouleau blanc - peuplier sp.</p> <p>9. Saulaie - saule fragile</p>	<p><b>ARBUSTAIE OUVERTE</b></p> <p>2. - aubépine - amélanchier - cerisier de Pennsylvanie - bouleau blanc</p> <p><b>ARBORAIE BASSE</b></p> <p>4. Saulaie à frêne - saule sp. - frêne d'Amérique</p> <p>5. Bétulaie à frêne - bouleau blanc - frêne d'Amérique - amélanchier sp. - épinette blanche - cerisier de Pennsylvanie</p>	<p><b>MIXTE</b></p> <p>10. Bétulaie à cèdre - bouleau blanc - thuya occidental (cèdre) - pruche - tilleul d'Amérique - épinette blanche - érable à sucre</p>	<p><b>Végétation résiduelle</b> (résidentiel et villégiature)</p> <p><b>Champ cultivé</b></p> <p><b>HABITAT FAUNIQUE</b></p> <p> Aire de concentration d'oiseaux aquatiques (ACO) 02-03-0064</p> <p><b>223</b>   Segment d'inventaire ichtyologique</p> <p> Cours d'eau</p>
---	--	--	---	--	---

## Ville Guay ASPECTS BIOLOGIQUES

